/VS

PREPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-88 du 11 Avril 1994

portant nomination de Monsieur Joseph Alodéhou OKE, en qualité de Directeur des Ressources Financières au Ministère de l'Education Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°93-199 du 8 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°93-111 du 19 Mai 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et le Décret N°94-89 du 11 Avril 1994 qui l'a modifié ;

SUR proposition du Ministre de l'Education Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 Avril 1994 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur OKE Alodéhou Joseph est nommé Directeur des Ressources Financières au Ministère de l'Education Nationale.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 11 Avril 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

.../...

Le Ministre d'Etat,

Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Education Nationale,

Karim DRAMANE

Le Ministre des Finances,

Robert TAGNON

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 ME 2 AUTRES MINISTERES 17 MEN 4 MF 4 SGG 4 DB-DCOF-DTCP-DSDV-DI 5 BN-DAN 2 DLC 1 UNB-FASJEP ENA 3 IGAA 1 GCONB 1 DCCT 1 JORB 1.-